

DÉPARTEMENT  
DES  
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT  
DE  
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

29 JUIN 2017

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 43

OBJET

**Résiliation anticipée du  
bail emphytéotique  
Bertrand Leclerc et  
cession à Logirep des  
terrains d'assiette  
construits**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.  
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 30 juin 2017  
par voie d'affichages  
notifié  
transmis en sous-préfecture  
le 30 juin 2017  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 30 juin 2017

Pour le Maire,  
Par déléguation,  
Le Directeur Général des Services

  
Denis TRINQUESSE

L'an deux mille dix sept, le 29 juin à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 22 juin deux mille dix sept, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Arnaud PERICARD, Maire.

**Etaient présents :**

Madame de CIDRAC, Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame HABERT-DUPUIS, Madame PEUGNET, Monsieur ROUSSEAU, Monsieur PRIOUX, Monsieur JOLY, Madame ADAM, Madame MACE, Monsieur COMBALAT, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Monsieur JOUSSE, Madame AGUINET\*, Madame TEA, Madame LIBESKIND, Madame NASRI, Madame CLECH, Monsieur LEGUAY, Madame VANTHOURNOUT, Monsieur VILLEFAILLEAU, Madame ANDRE\*, Monsieur HAÏAT, Monsieur COUTANT, Madame DUMONT, Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Monsieur CAMASSES, Monsieur ROUXEL

\*Madame AGUINET (présente à compter du dossier 17 D 09)

\*Madame ANDRE (présente à compter du compte-rendu des actes administratifs)

**Avaient donné procuration :**

Monsieur LEBRAY à Monsieur PERICARD  
Monsieur BATTISTELLI à Monsieur SOLIGNAC  
Monsieur PETROVIC à Monsieur ROUSSEAU  
Madame AGUINET à Madame LIBESKIND  
Madame OLIVIN à Madame BOUTIN  
Monsieur LEVEQUE à Monsieur CAMASSES  
Madame SILLY à Madame ADAM

**Etaient absentes :**

Madame CERIGHELLI  
Madame ROULY

**Secrétaire de séance :**

Monsieur MIGEON

Accusé de réception en préfecture  
078-217805514-20170629-17-D-18b-DE  
Date de télétransmission : 30/06/2017  
Date de réception préfecture : 30/06/2017

**N° DE DOSSIER** : 17 D 18b

**OBJET** : RESILIATION ANTICIPEE DU BAIL EMPHYTEOTIQUE BERTRAND  
LECLERC ET CESSION A LOGIREP DES TERRAINS D'ASSIETTE  
CONSTRUITS

**RAPPORTEUR** : Monsieur SOLIGNAC

---

**Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,**

La Ville a mis à disposition de la société anonyme d'habitation à loyer modéré « Logement et Gestion Immobilière pour la Région Parisienne » (LOGIREP), les parcelles cadastrées à ce jour AK 146, AK 147, AM 28, AM 158, AM 159, AM 160, AM 161, et AM 162, sises 8-10 avenue du Général Leclerc et 4-23 rue Alexandre Bertrand par la conclusion d'un bail à construction signé le 20 mai 1994 pour une durée de 50 ans.

Ce bail à construction a été consenti jusqu'au 20 mai 2044 moyennant un loyer payé cumulativement et d'avance d'un montant de cinq millions quatre cent soixante dix sept mille six cent quinze francs (5 477 615,00 Frs soit 1 047 008,92 €) afin d'édifier sur les parcelles concernées un ensemble immobilier d'habitation R+3 en duplex ainsi que la remise au bailleur à l'expiration du bail le 20 mai 2044, des constructions édifiées par le preneur.

La société LOGIREP a édifié un ensemble immobilier comprenant 33 logements non conventionnés, 19 box et 22 emplacements de stationnement.

Le service des domaines a procédé à l'évaluation du bien le 20 juillet 2016 et a estimé les droits du bailleur à 2 430 000 €, valeur assortie d'une marge d'appréciation de 15 %.

Aujourd'hui la Ville de Saint-Germain-en-Laye envisage de céder ses droits d'emphytéose au preneur, la société LOGIREP. A cette occasion et afin de consolider l'offre diversifiée de logements à Saint-Germain-en-Laye et d'accroître le parc de logement locatif sociaux, la société LOGIREP propose d'obtenir un agrément PLS sur l'ensemble des logements de l'ensemble immobilier.

Dans ce cadre, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la résiliation anticipée du bail et la cession des terrains d'assiette construits à la valeur estimée par le service des domaines -5% soit 2 308 500 €.

## DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

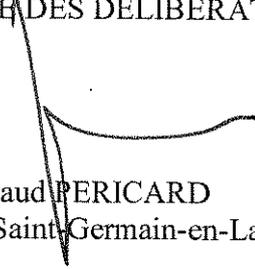
Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À LA MAJORITÉ, Madame DUMONT, Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Monsieur ROUXEL votant contre,

APPROUVE la résiliation anticipée du bail et la cession des terrains d'assiette construits à la valeur estimée par le service des domaines -5% soit 2 308 500 € et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME,  
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PERICARD  
Maire de Saint Germain-en-Laye